



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2025 900

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES ASSOCIES**

**PROJET EUROPEEN INTERREG NORTH WEST « ACCESS HUB » -
ECONOMIE CIRCULAIRE ET PREVENTION DES DECHETS -
DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DES FONDS EUROPEENS INTERREG**

Vu la délibération n°2025/BC039 par laquelle le Bureau Communautaire du 24 juin 2025, a autorisé la participation de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane au projet européen INTERREG North West « Access Hub » dont les objectifs sont de :

- favoriser le déploiement de nouveaux points d'accès dans les villes,
- améliorer la visibilité de l'économie de l'accès et de la fonctionnalité dans la ville,
- élaborer un argumentaire pour que la ville de demain devienne active dans l'économie de l'accès et de la fonctionnalité,

Considérant que la candidature de la Communauté d'Agglomération au projet « Access Hub » a été retenue,

Considérant que la participation de la Communauté d'Agglomération permet d'appuyer sa politique d'économie circulaire et de prévention des déchets via la réduction de l'impact écologique de la consommation de biens et services sur son territoire, de limiter la production de nouveaux biens et de donner une seconde vie aux objets. Chaque objet réemployé ou réparé évite la production de déchets et contribue à la préservation des ressources naturelles,

Considérant que 11 acteurs européens participent à ce projet, notamment la Métropole de Valenciennes, la ville de la Hague, la ville d'Amsterdam ou encore la ville de Dortmund et l'Université du Luxembourg.

Considérant que ce projet, d'une durée maximale de 42 mois permet à la Communauté d'Agglomération d'obtenir des retours d'expériences d'autres acteurs européens, d'obtenir de la donnée et de construire des projets innovants sur le territoire.

Considérant que le montant estimatif de l'opération s'élève à 396 189 € HT et que dans ce cadre, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane sollicite la participation financière des Fonds Européens INTERREG à hauteur de 60 % des sommes engagées, soit 237 713 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de solliciter les subventions, contributions ou participations diverses auprès des organismes publics ou privés, assumer les obligations qui peuvent en résulter et signer les pièces correspondantes.

Le Président,

DECIDE de solliciter auprès des Fonds Européens INTERREG une subvention de 60 % des sommes engagées, soit 237 713 € HT, dans le cadre de la participation de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane au projet européen INTERREG North West « Access Hub » dont les objectifs sont de :

- favoriser le déploiement de nouveaux points d'accès dans les villes
- améliorer la visibilité de l'économie de l'accès et de la fonctionnalité dans la ville
- élaborer un argumentaire pour que la ville de demain devienne active dans l'économie de l'accès et de la fonctionnalité.

AUTORISE l'encaissement de la recette correspondant à la participation financière des Fonds Européens INTERREG et de signer les actes correspondants.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ...16 DEC. 2025

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 17 DEC. 2025

Et de la publication le : 17 DEC. 2025

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel